

[EN BREF]

► Le message du ministre

Stéphane Le Foll s'est adressé aux maires des communes forestières dans un message vidéo diffusé le 1^{er} septembre. En substance, il a affirmé que la forêt est un enjeu global pour la France en matière d'environnement, d'occupation de l'espace et d'économie et qu'elle a besoin d'engagements de l'Etat et d'investisseurs privés. Il confirme la préparation en 2013 d'un projet de loi sur l'avenir de l'agriculture qui comportera un volet forêt. Dans cet objectif, le ministre délégué chargé de l'Agro-Alimentaire organisera des tables rondes pour les industriels y compris ceux de la filière bois. Aux élus des communes forestières – dont la charge est de « préserver un bien public » - il confirme que l'Etat exécutera le contrat d'objectifs et de performance en s'acquittant notamment du versement compensateur et de l'aide complémentaire qui y sont inscrits. Il a souligné que la contribution des communes de 2€ à l'ha était « nécessaire ». Enfin, Stéphane Le Foll a évoqué des sujets plus larges : une partie des recettes d'une taxe carbone à venir pourra être affectée à la forêt.

► La voix de l'Elysée

Valérie Métrich-Hecquet, en charge de la forêt au cabinet de François Hollande, a exprimé « l'attachement viscéral et intellectuel » du chef de l'Etat au secteur forêt-bois qui constitue une vraie opportunité : « une filière forêt-bois forte peut contribuer au redressement de la France dans le respect de tous les autres enjeux ». L'avenir de cette filière symptomatique du temps long » nécessite des mesures d'urgence. L'Etat doit accompagner l'action et les collectivités occuper une vraie place.

■ Congrès des Communes forestières Les exigences de la Fédération

Le 1^{er} septembre à Port-sur-Saône (Haute-Saône) 400 personnes ont participé à l'assemblée générale de la Fédération nationale des communes forestières. Les élus ont exprimé leurs attentes et inquiétudes vis à vis de la mise en œuvre du contrat avec l'ONF, de l'annonce d'un projet de loi sur l'avenir de l'agriculture et la forêt et de l'utilisation des fonds publics en faveur de la forêt.

L'assemblée générale statutaire s'est déroulée devant les adhérents avant que les élus de Franche-Comté, le maire de Port-sur-Saône, Paul Mariot et le président de l'Union régionale des communes forestières, Jacky Favret, n'accueillent l'ensemble des participants. Déçus de l'absence du ministre en charge de la forêt, les maires ont toutefois saisi l'occasion pour développer leurs propositions devant la représentante du chef de l'Etat et le conseiller technique forêt de Stéphane Le Foll. A la suite de la diffusion du message enregistré du ministre, Jean-Claude Monin, président de la FNCOFOR, a rappelé que la forêt était un bien commun de l'humanité. Il s'est ensuite fait le porte-parole des maires de l'Hexagone. Son intervention a porté sur trois sujets essentiels pour la forêt communale en 2012 : le respect du contrat signé avec l'Etat et l'ONF, l'inquiétude qu'une nouvelle loi cadre sur l'avenir de l'agriculture ne fagocite la forêt et le refus de la gestion par les chambres d'agriculture des fonds générés par la taxe additionnelle au foncier non bâti payée par les propriétaires forestiers.

Mise en œuvre du contrat : 160 M€ par an pour appliquer la charte de la forêt communale

Mis en œuvre du contrat : 160 M€ par an pour appliquer la charte de la forêt communale. Les communes ont signé le contrat d'objectifs et de performance pour l'ONF afin de traduire leur responsabilité et leur confiance, a rappelé Jean-Claude Monin. Ceci afin de sauvegarder l'essentiel : le régime forestier et le service public assuré par l'ONF. Préoccupées par la mise en œuvre de ce contrat 2012-2016, elles mettent aujourd'hui l'accent sur deux dispositions. Il convient avant tout de stabiliser le maillage territorial. Les agents ONF doivent assurer la mise en œuvre du régime forestier, mission première de l'ONF. La baisse des effectifs planifiée d'ici 2016 doit prendre en compte cet impératif.

Second point capital pour les communes : l'équilibre économique de la gestion des forêts communales et le contenu du service rendu. En dépit de leurs inquiétudes, les communes ont montré leur détermination en ayant consenti une contribution nouvelle de 2€ l'ha de forêt gérée qui s'ajoute aux 25 M€ de frais de garderie. L'Etat de son côté attribue le versement compensateur à l'ONF et une subvention complémentaire pour compenser en partie l'augmentation du taux des cotisations retraite des fonctionnaires. Ainsi, l'ONF perçoit-il chaque année environ 160 millions d'euros pour mettre en œuvre le régime forestier dans les forêts des collectivités. De plus, les communes commandent à l'ONF des travaux pour un montant de 60 à 80 M€. Jean-Claude Monin a donc demandé à l'ONF de confirmer sa capacité à gérer les forêts communales selon les principes rappelés par les élus.

En conclusion, Patrick Falcone, conseiller technique forêt, développement durable et cheval au cabinet de Stéphane Le Foll, a rappelé l'attachement de l'Etat au régime forestier et à l'ONF. « Le contrat s'appliquera et les engagements seront tenus ». Ceci permettant notamment d'aboutir à plus de visibilité pour le maillage territorial.

A son tour, le président du conseil général de Haute-Saône, le sénateur Yves Krattinger avait exprimé sa vision de la gestion des forêts des collectivités, dont les aspects multifonctionnels ont augmenté en parallèle à l'arrivée de nouveaux élus plus souvent nés en ville qu'en forêt. Selon lui, point de salut en dehors d'une sylviculture, d'une exploitation et d'une commercialisation des bois plus collective. Et de suggérer : « au-delà de nos égoïsmes municipaux, nous pourrions partager les produits forestiers dans les intercommunalités ».

Quelle loi faut-il pour la forêt ?

Jean-Claude Monin a relayé les inquiétudes des élus à l'annonce par Stéphane Le Foll d'une loi cadre

[EN BREF]

► La conférence environnementale

Tous les acteurs concernés avec 14 ministres se réuniront autour de cinq tables rondes portant sur l'énergie, la biodiversité, les risques sanitaires, la fiscalité écologique et la gouvernance. Les 14 et 15 septembre à Paris.

► **Etats généraux de la démocratie territoriale** Ils sont destinés à écrire un nouvel acte de la décentralisation, les 4 et 5 octobre à Paris. Les résultats de la consultation organisée en début d'année à laquelle ont répondu 20 000 élus, puis les rencontres départementales de septembre serviront de fil conducteur <http://www.senat.fr/democratie-territoriale.html>

► **La CFT de Chambéry métropole** a été signée le 17 juillet. La forêt occupe plus de la moitié du territoire de l'agglomération qui a fixé 22 actions concrètes pour cette CFT contribuant au développement de l'économie locale, la préservation des ressources naturelles, et la promotion de son rôle social.

► Agenda

° **Colloque "forêt et montagne"** : organisé par le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises à Chambéry (Savoie) du 12 au 14 septembre ; http://www.ghff.ens.fr/cariboost_files/programmev040712.pdf

° **Création d'une forêt éphémère** : sur la place du Palais Royal à Paris, du 15 au 23 septembre. Evénement organisé par l'interprofession. Avec une exposition de 35 photos de forestiers et de maires et la Maison « Habitat Zéro Carbone ».

° **6ème conférence internationale cigogne noire** : co-organisation ONF et Ligue de protection des oiseaux ; les 21, 22, 23 septembre à Châlons-en-Champagne (Marne).

Cofor info est éditée et imprimée par la Fédération nationale des communes forestières : 13, rue du général Bertrand 75007 Paris
Fax : 01 45 67 25 99 - Mèl : info@fncofor.fr

Cette lettre mensuelle est diffusée par courriel ou télécopie.

Directeur de publication : Jean-Claude Monin
Rédaction/mise en page : agence 45.presse

pour le devenir de l'agriculture, du monde rural et de la forêt préparée en 2013. « Le modèle agricole ne convient pas forcément à la politique forestière. Et puis nous avons été échaudés par la loi de modernisation agricole de juillet 2010 qui a créé les plans pluriannuels de développement forestier et recentralisé la politique forestière. Nous préférierions une modernisation de la loi d'orientation de la forêt de 2001... Nous participerons à la réflexion, dans le respect de nos convictions et du patrimoine dont nous avons la charge » a avancé le président de la FNCOFOR.

Sur ce terrain, Patrick Falcone a été encourageant ; en substance, il a indiqué que le projet de loi cadre « traduira l'attachement à votre filière sans en minimiser la place dans les synergies de territoire » ; « il n'est pas question de faire une loi forestière au rabais, vous serez associés à la réflexion pour élaborer une politique forestière ambitieuse... Il n'est pas gravé dans le marbre que les forêts soient incluses dans la loi agricole projetée ». Enfin, il a précisé que fin septembre commenceraient les tables rondes interrégionales pour les industries agro-alimentaires et du bois en partenariat avec les régions.

Les taxes payées par la forêt publique doivent lui revenir. En abordant le douloureux épisode de la LMA, Jean-Claude Monin a clairement répété la position des communes forestières vis à vis du rôle des chambres d'agriculture à qui la forêt publique paie environ 6 M€ par an via la taxe sur le foncier non bâti et qu'il n'est rétrocedé que 900 000 € à la FNCOFOR. « Il n'est pas acceptable que les chambres d'agriculture conservent pour leur fonctionnement ces 5 M€. Nous demandons que la taxe payée par la forêt publique serve au financement de la forêt publique et aux projets de ses acteurs ».

Le conseiller de Stéphane Le Foll a convenu qu'il convenait d'entamer rapidement une concertation entre les partenaires afin de trouver une solution globale, sans opposer les acteurs, ni recourir à des amendements en loi de finance.

Résoudre le problème de financement de la politique forestière. Le rôle de la forêt ne se limite pas à produire du bois, a rappelé Jean-Claude Monin. Cependant, ses multiples aménités doivent être rétribuées. Il a rappelé que le fonds carbone qui doit voir le jour en 2013 doit servir au financement de la politique forestière. De même qu'il faut réfléchir à la prise en compte des forêts dans la politique de l'eau. Enfin, le président de la FNCOFOR a conclu en rappelant qu'il n'était pas possible de gagner sans la filière, un secteur à valoriser avec ses 425 000 emplois non délocalisables. « Pour massifier l'offre nous devons regrouper les communes et développer les contrats d'approvisionnement toujours difficiles à mettre en œuvre ».

Table ronde : développer les partenariats au sein de la filière

La veille de l'assemblée générale, à l'issue de trois visites en Haute-Saône, élus et industriels de la région ont participé à une table ronde à Port-sur-Saône. Scieurs, industriels, forestiers, élus locaux et régionaux... tous les acteurs étaient représentés à la tribune et dans la salle. Un débat animé et généralement serein où toutes les parties ont convenu qu'il restait bien des efforts à accomplir pour réussir à proposer des produits demandés par le marché ! Réaliser ou pas davantage de contrats ? la question demeure épineuse tant les préventions sont encore grandes. Plus d'ambition, plus d'innovation... ont plaidé plusieurs intervenants. Pascal Viné, directeur général de l'ONF, a évoqué un « contrat social à établir autour de la forêt ». L'expérience de Bois des Alpes, la mise en place du programme 100 constructions publiques en bois local ont été mises en avant. Francis Cros (Languedoc-Roussillon) a appelé à une politique intercommunale de la forêt publique. « Créons ensemble des projets forts à long terme et saisissons-nous des contrats Etat-régions ».

Assemblée générale de Cofor International Les réussites de la coopération décentralisée

Le 31 août à Port-sur-Saône, Cofor international a tenu son assemblée générale. Des élus de 5 pays d'Afrique où les communes s'organisent pour gérer durablement leur forêt ont témoigné.

D'entrée, Jean-Claude Monin, président de l'association Cofor International, a invité les collectivités françaises à s'associer à cette démarche de coopération décentralisée contribuant à une gestion durable du patrimoine forestier mondial ; « Je suis fier d'y avoir participé ». Janvier Mongui, président de l'association des communes forestières du Cameroun (80 communes adhérentes fin 2011, 20 forêts communales classées dont 18 dotées de plans d'aménagement et huit en exploitation en 2012) a rappelé qu'en s'organisant pour préserver la biodiversité de leurs forêts ils ont trouvé une source de vie et de revenus. « Le mérite en revient à la FNCOFOR qui nous a convaincus ». Depuis 2006, l'exemple Camerounais a fait des émules sur le continent au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Les délégations présentes en Haute-Saône ont expliqué leurs progrès en matière de décentralisation et de gestion durable de leur nouvelle propriété forestière. Ils ont témoigné également de leurs premiers partenariats entre associations africaines. L'association a tissé également des liens avec des collectivités au Liban, au Québec, en Amérique Latine...